

COMMUNE DE
SAINT-REGIS-DU-COIN
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

 **SARL CAMPUS Développement**
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendrie
63800 COURCELON-D'AUVERGNE
Tel : 04 44 05 27 08
Mail : urbanisme@campus63.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME

4-2 – REGLEMENT GRAPHIQUE (SUD)

PRESCRIPTION
Délibération du Conseil Municipal du 20/05/2014

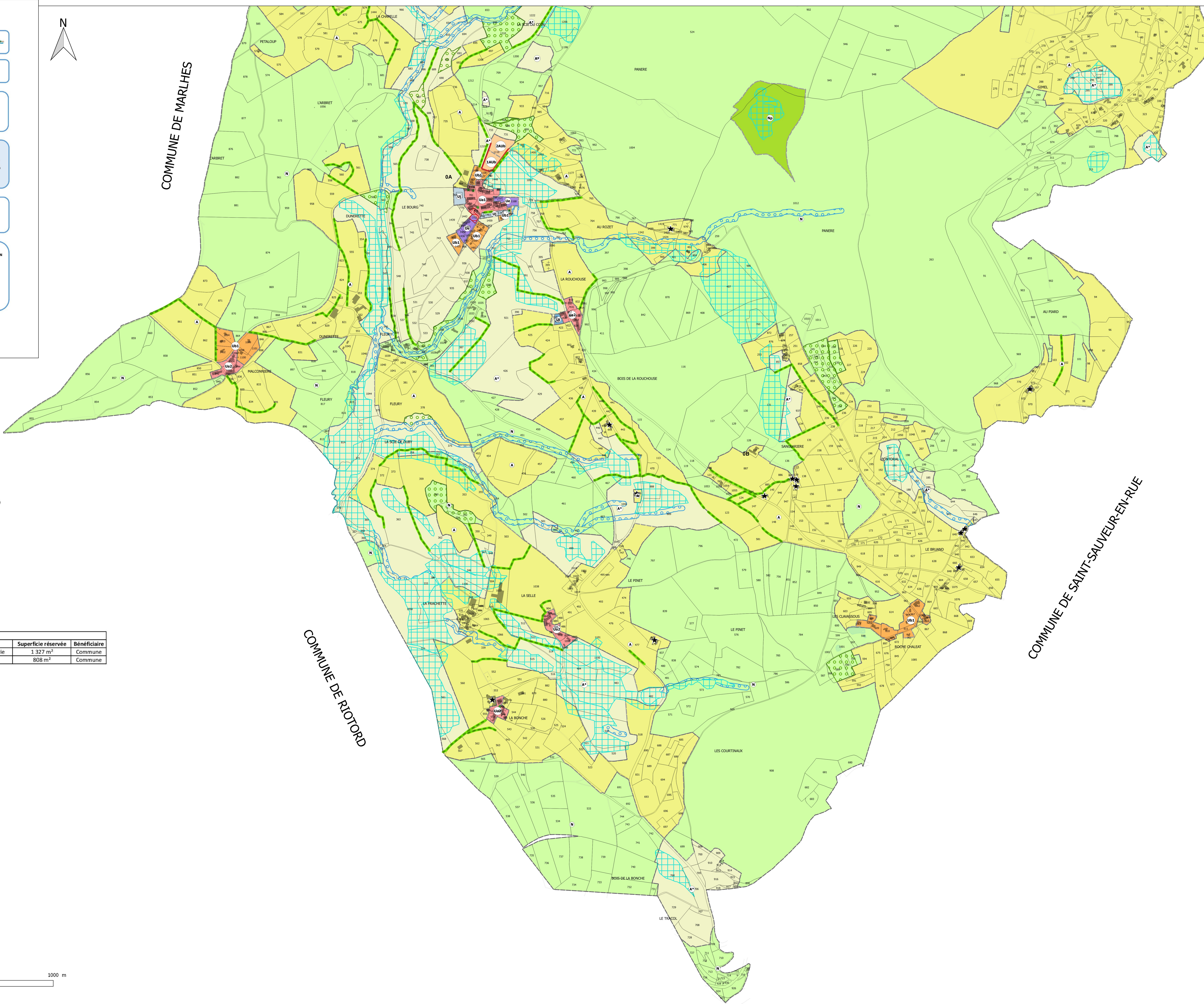
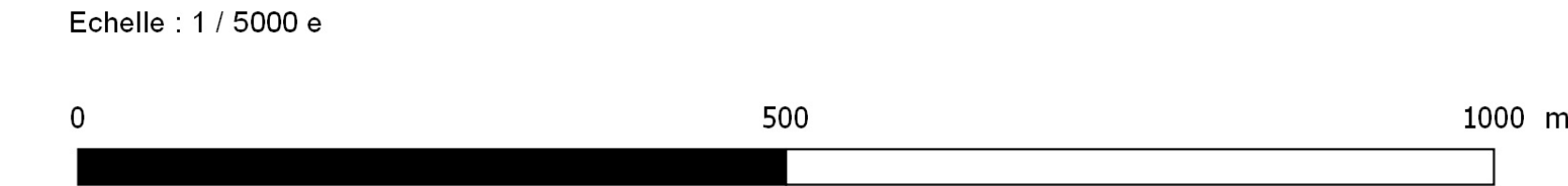
ARRÊT DU PROJET
Délibération du Conseil Municipal du 27/10/2016

APPROBATION DU PROJET
Délibération du Conseil Municipal du 21/09/2017

MODIFICATIONS, REVISIONS, MISE EN
COMPTABILITE

- Zonage du PLU**
- Ua1 - Secteur bâti ancien du bourg
 - Ua2 - Secteur bâti ancien des hameaux
 - Ub1 - Secteur d'extension résidentielle du bourg et des hameaux
 - Ue - Secteur d'accueil des équipements publics ou collectifs
 - Uj - Secteur de jardin ou de parc en zone urbaine
 - Ut - Secteur de développement des hébergements touristiques
 - 1AUb - Secteur d'urbanisation future (phase 1)
 - 2AUb - Secteur d'urbanisation future (phase 2)
 - A - Secteur agricole constructible
 - A* - Secteur agricole à préserver
 - N - Secteur naturel ou forestier
 - Np - Secteur naturel à préserver
- Secteurs protégés pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23 du CU)**
- Boisement
 - Ripisylve
 - Zone humide
 - Alignement d'arbres
- Prescriptions particulières**
- Emplacement réservé
 - Protection des parties naturelles des plans d'eau (L.122-12 du CU)
 - Construction à protéger (L.151-19 du CU)
 - Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11 du CU)

Liste des emplacements réservés					
N°	Lieu dits	Parcelle(s)	Destination	Superficie réservée	Bénéficiaire
01	Le Bourg	A773, A915, A916	Stationnement, espace vert, voirie	1 327 m²	Commune
02	Le Bourg	A1105, A1110	Voie, espace vert	808 m²	Commune



COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-EN-RUE

COMMUNE DE RIOTORD

COMMUNE DE MARLHES